



DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Sommaire

Introduction et références réglementaires

Les Risques Majeurs

Risques naturels : Inondations

**Risques technologiques : Transport Matières
Dangereuses**

Les autres Risques

Mouvement de terrain

Séisme

Cas particulier de NAVAL GROUP

**Les principales consignes d'urgence en cas
d'alerte**

Lexique

Informations

Introduction et références réglementaires

Les articles L.125-2 du Code de l'Environnement posent le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-811 du 13 août 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, pris en application précise le contenu et la forme de cette information.

Les risques majeurs sont la probabilité de la réalisation d'un accident aux conséquences suffisamment exceptionnelles et graves pour nécessiter la mise en place d'une importante organisation spécifique.

Ces risques peuvent être naturels ou technologiques.



Les Risques Majeurs

Le risque « inondations »

La commune peut être concernée par deux types d'inondations :

✓ Les inondations de plaine

Il s'agit d'inondations de plaine occasionnées par le débordement de la Touvre.

Le bassin versant de la Touvre représente une superficie de 132 km² avec une pente moyenne de l'ordre de 0.45 %.

✓ Le ruissellement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings ...) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement.

Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues en cas d'orages ou de fortes pluies (décembre 1982, juin 1988, décembre 1999).

Sont concernés les événements passés concernant les versants du territoire de la commune, ainsi que les retenues d'eau privées susceptibles de représenter un risque.

Sur la commune de Ruelle-sur-Touvre, les enjeux liés à l'inondation de la Touvre cartographiée par l'atlas des zones inondables par analyse hydrogéomorphologique, peuvent être répartis selon quatre secteurs :

- Secteur 1 : De l'entrée sud-est de la commune à la fonderie (Naval Group).
- Secteur 2 : La fonderie (Naval Group) de Ruelle-sur-Touvre.
- Secteur 3 : De la fonderie (Naval Group) aux anciennes papeteries Alamigeon.
- Secteur 4 : Des anciennes papeteries Alamigeon à la sortie Ouest de la commune.

La connaissance du risque

La connaissance du risque s'appuie sur l'atlas des zones inondables de la Touvre, élaboré selon la méthode hydrogéomorphologique en 2005 et présenté aux communes concernées en 2007. L'objectif de cette approche consiste à déterminer l'enveloppe de la zone inondable comprenant l'ensemble des crues les plus importantes ayant façonné la vallée (cartographie de crues rares, pouvant avoir des périodes de retour bien supérieures à 100 ans).

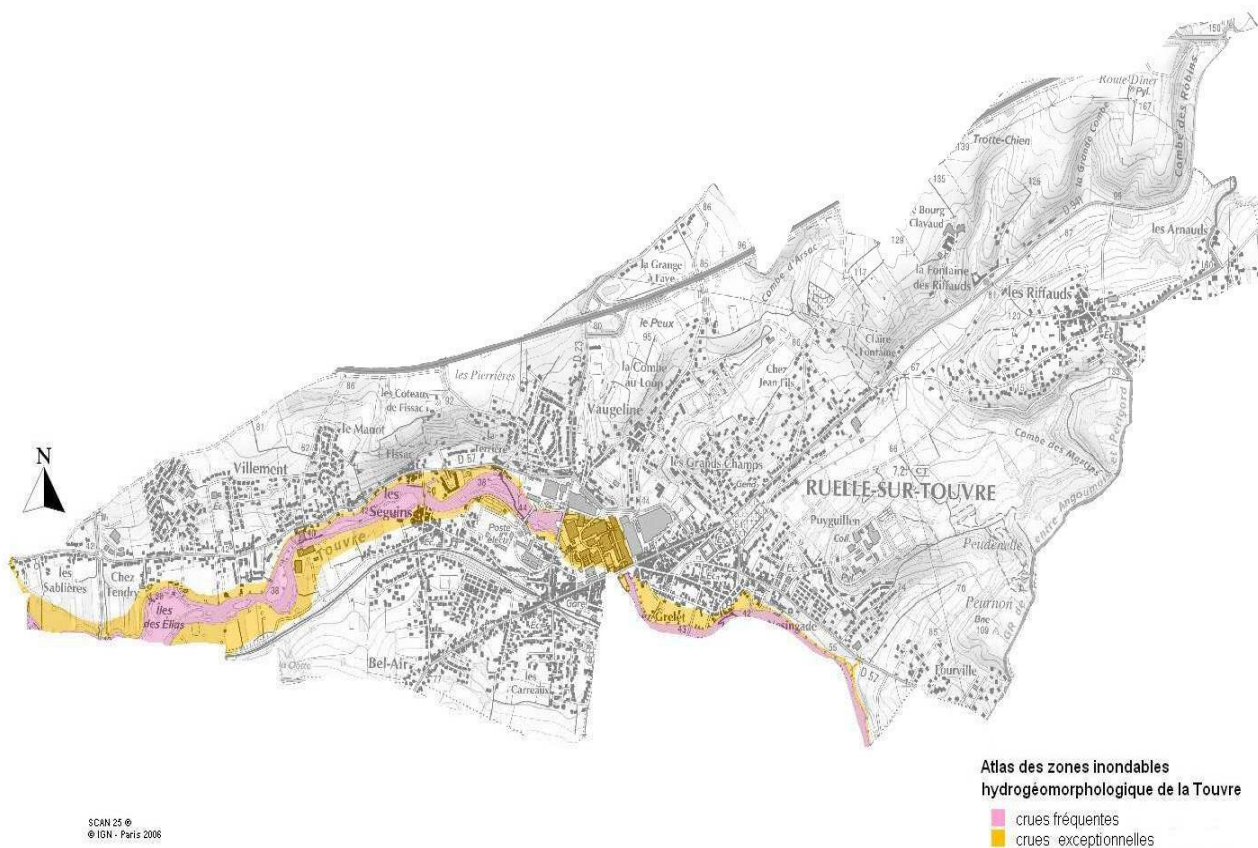
L'atlas s'appuie notamment sur les éléments suivants pour déterminer les espaces situés en zone inondable : le relief, la topographie, la morphologie, le type de sédiments et de végétation, l'occupation du sol.

Les crues de la Touvre ont laissé des traces sur le terrain perceptibles à travers ces éléments.

Ces crues sont extrêmement rares mais possibles.

Cartographie du risque « inondations »

Commune de RUELLE sur TOUVRE



La prévision des crues - Bassin de la Charente

Serveur vocal : 05.45.97.61.40

Site Internet national : <https://www.vigicrues.gouv.fr>

Territoire Vienne-Charente-Atlantique (bassin Charente Atlantique)

Consignes de sécurité en cas d'inondations

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur).
- regrouper vos affaires personnelles essentielles (papiers, argent, médicaments pour quelques jours, nécessaire de toilette, vêtements de rechange...).
- faire une réserve d'eau potable et d'aliments dans la zone refuge.
- garer correctement votre véhicule en zone non inondable.
- mettre vos meubles et objets à l'abri.
- arrêter vos équipements et mettre hors tension vos réseaux (électricité, gaz, chauffage).
- fermer à clé votre maison ou appartement.
- écouter la radio locale.

PENDANT

- se conformer aux directives des services de secours de la commune et des sapeurs pompiers y compris en cas de mesure d'évacuation.
- ne pas circuler en voiture ou à pied dans une zone inondée.
- ne pas aller chercher vos enfants dans les écoles inondables, ils sont pris en charge.
- ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

APRES

- ne pas retourner seul dans votre logement, faites-vous accompagner.
- vider progressivement les locaux en sous-sol.
- ventiler les locaux.
- désinfecter les pièces en portant des gants et en utilisant de l'eau de javel.
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- chauffer dès que possible.





transport de
marchandises
dangereuses

Le risque « transport matières dangereuses »

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD (transport de matières dangereuses) peut survenir en divers points du territoire de la commune de Ruelle-sur-Touvre.

La RN 141 et la RD 1000 sont référencées dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de la Préfecture de la Charente pour les transports de matières dangereuses. Ces routes sont recensées comme axes principaux en raison du trafic de poids lourds enregistré.

Les routes départementales D 941 (ex RN 141), D 1000 (ex D 12), D 23 et RD57 engendrent également des trafics quotidiens importants.

Le territoire de la commune est également emprunté, dans sa partie Sud / Sud-ouest, par la ligne de chemin de fer Angoulême / Limoges qui transportait des voyageurs mais convoyait également des trains de marchandises dont certains transportaient des matières dangereuses. La ligne est actuellement suspendue et ne supporte plus de trafic.

La fréquentation du Centre Ville par des véhicules poids lourds malgré les interdictions prononcées fait l'objet de toute la vigilance du service de police municipale.

La connaissance du risque

Les enjeux liés à ce risque, peuvent être de trois types :

- humains (atteintes corporelles),
- économiques (désorganisation des entreprises, infrastructures endommagées),
- environnementaux (destruction de la faune et de la flore, impact sanitaire).

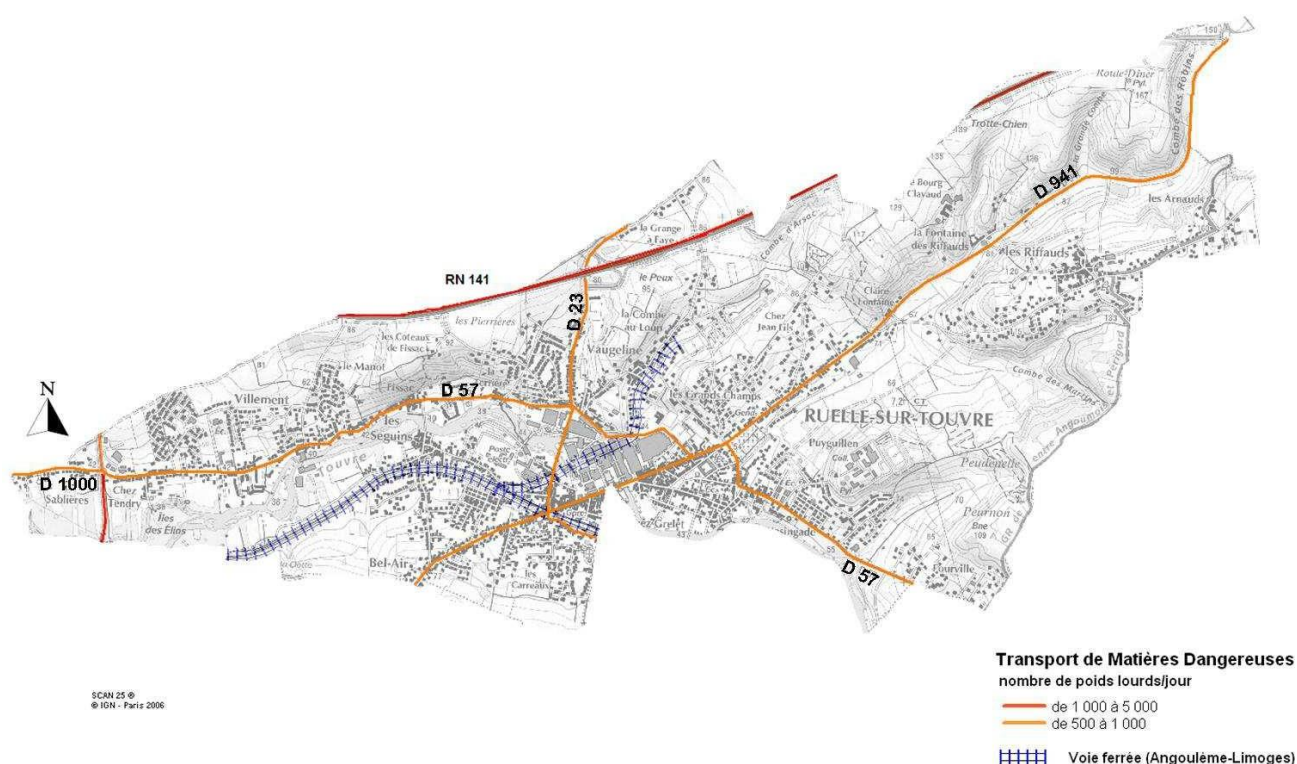




transport de
marchandises
dangereuses

Cartographie du risque « transport matières dangereuses »

Commune de RUELLE sur TOUVRE



Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matières dangereuses



transport de
marchandises
dangereuses

- Si vous êtes témoin d'un accident, prévenez les pompiers au 18 en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes.
- En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir, évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300m le plus rapidement possible.
- en cas de nuage toxique, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- s'enfermer rapidement dans un bâtiment en calfeutrant les ouvertures.
- s'éloigner des portes et des fenêtres.
- ne pas fumer.
- se laver en cas d'irritation et si possible vous changer.
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
- ne pas téléphoner.



Les autres risques

Le risque « mouvement de terrain »

La commune de Ruelle-sur-Touvre est concernée par le risque retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène est un risque naturel identifié dans le département mais il ne constitue pas un risque majeur.

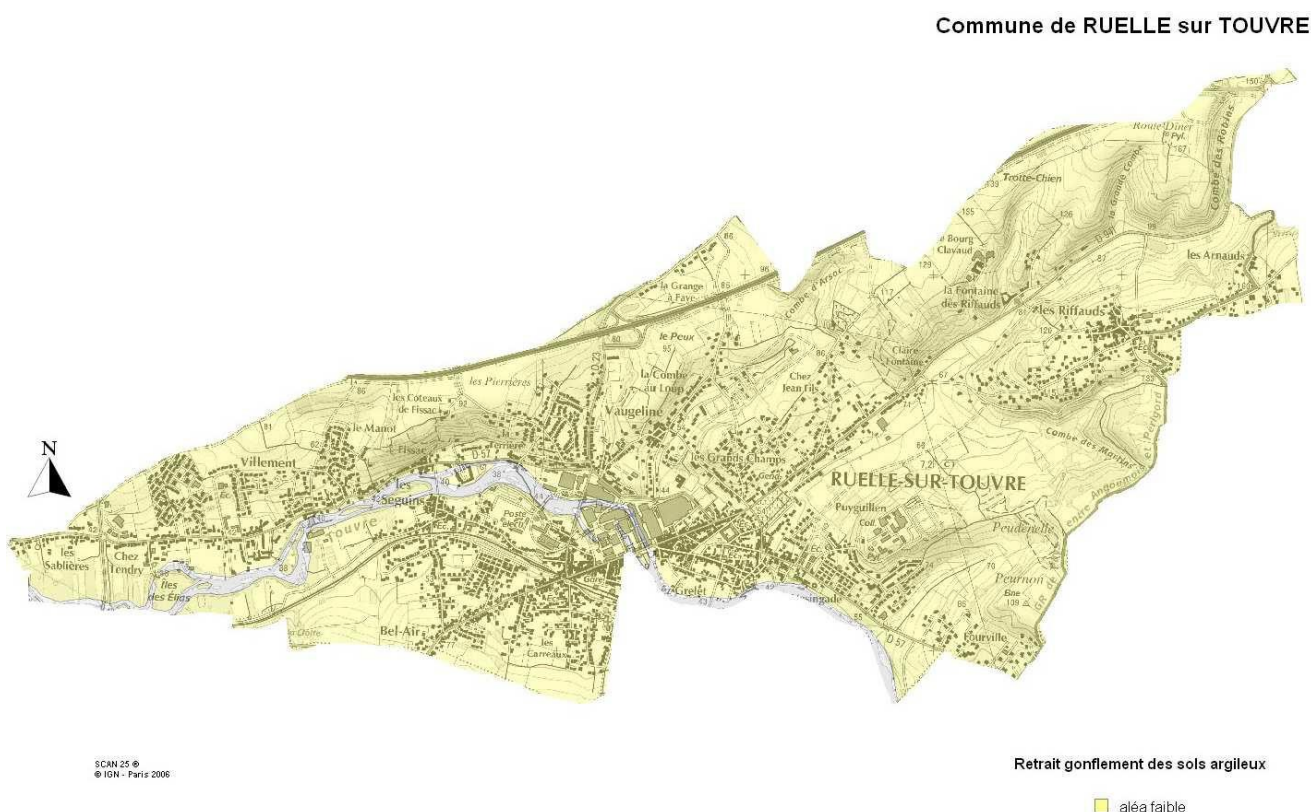
Les désordres liés à ce phénomène touchent principalement les habitations individuelles, comportant des fondations peu ou non armées et pas assez profondes (moins de 80 cm voire moins de 40 cm).

Ils se traduisent par la fissuration des façades, des soubassements, des dallages et des cloisons, la distorsion des huisseries, des décolllements entre corps de bâtiments voire des ruptures de canalisations enterrées.

La connaissance du risque

Au regard de l'atlas cartographique du phénomène retrait-gonflement élaboré par le BRGM pour le département de la Charente, la totalité du territoire de la commune de Ruelle-sur-Touvre est concerné par un **aléa faible**.

Cartographie du risque « mouvement de terrain »



Des cartographies réalisées avec le BRGM sont consultables sur le site <https://www.georisques.gouv.fr/>

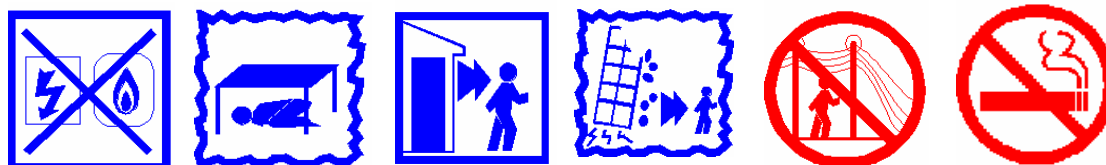
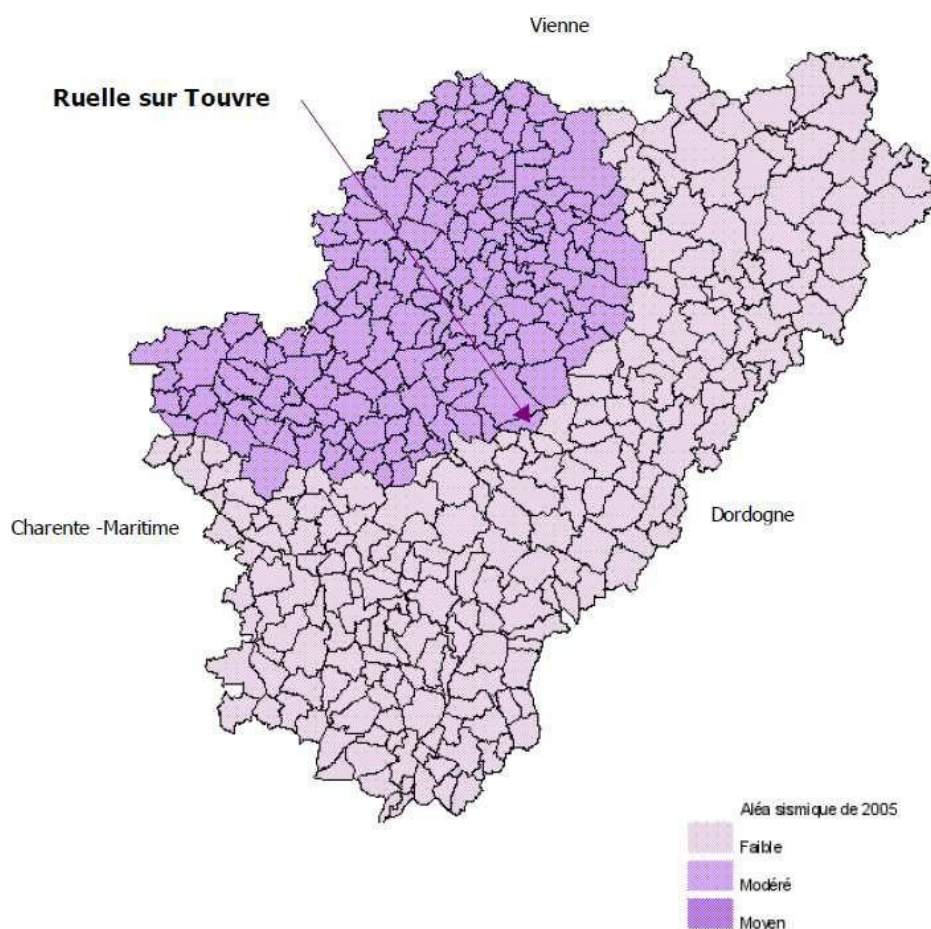
Le risque « séisme »

Au regard de la carte d'aléa sismique élaborée au plan national en 2005, la Charente est concernée par un aléa faible.

La connaissance du risque

La commune de Ruelle-sur-Touvre est concernée par un **aléa modéré**.

Cartographie du risque séisme



Cas particulier de Naval Group

Le site Naval Group d'Angoulême Ruelle a procédé en 2018 et 2019 à de nouvelles analyses détaillées de ses risques et accidents, aussi bien pour le site principal que pour le Centre d'essais pyrotechniques situé dans la combe de Vaugeline.

Ces analyses sont portées par l'étude de danger AnteaGroup réf. A92403, ainsi que par des Etudes de Sécurité Techniques menées par Naval Group. Ces dernières sont non communicables, mais font l'objet d'approbations par l'Inspection du Travail (DREETS).

Les risques principaux du site portent sur plusieurs phénomènes dangereux : pollutions de l'air et de l'eau, incendie, explosion, projections de flammes.

Des travaux d'aménagement du site sont réalisés régulièrement en vue de réduire progressivement ces risques. Entre 2020 et 2022, les canalisations de gaz les plus proches des habitations ont ainsi été enfouies à l'intérieur du site afin d'éviter tout débordement externe ; par ailleurs, les installations de bains chimiques de traitement de surface ont été démantelées dans la même période.

En amont, des moyens de maîtrise sont déployés sur le site afin de prévenir les risques principaux, et, en cas de survenance, d'assurer la protection des personnes et des installations techniques, ainsi que les secours.

Une convention est établie depuis 2022 avec le SDIS 16 afin de bénéficier, entre autres, de conseils de prévention et de soutien à l'exercice de situations de crise, en vue d'améliorer de manière continue les moyens de maîtrise. Des effets dominos (cumul des effets des phénomènes dangereux) sont significatifs à l'intérieur du site en cas de survenance des risques.

Des effets dominos externes sont possibles pour uniquement une partie de la rue du Pont Neuf, en direction d'installations industrielles tierces des Ribéreaux. Il est à noter que cette zone n'était pas caractérisée dans la précédente étude de danger (2005). Ce scénario d'accident est pris en compte par un plan d'urgence spécifique impliquant les industriels voisins. Un débordement de projection de flammes est également possible en direction de la Rue Léon Lagrange, touchant uniquement la voirie et les installations de Naval Group.

Il n'y a pas d'effet domino externe en direction d'habitations autour du site.



Les principales consignes d'urgence en cas d'alerte



Sirène d'alerte population de la commune

En cas de danger imminent, la sirène implantée sur la Mairie émet un signal sonore :

Signal d'alerte



Signal de fin d'alerte

30 SECONDES

Remarque : pour vérifier le bon fonctionnement de ces sirènes, il est procédé à des essais tous les premiers mercredi de chaque mois à 12 h.

Panneaux lumineux de la commune

En cas de danger imminent, un message d'alerte sera diffusé à la population.

Panneau lumineux implanté avenue du Président Wilson en face de la Place Montalembert

Panneau lumineux implanté route du Gond Pontouvre, à proximité de la rue Chantefleurs

Site internet de la commune et réseaux sociaux

<https://www.ville-urellesurtouvre.fr>

<https://www.facebook.com/mairieRuellesurTouvre>

Radio

En cas d'alerte, il est important de pouvoir s'informer très vite sur la nature du risque, ainsi que sur les premières consignes à appliquer. Le meilleur moyen pour être tenu informé est de se mettre immédiatement à l'écoute de : **France Bleu Angoulême**

(101,5 Mhz)- France Bleu La Rochelle 98.2 FM

<https://www.francebleu.fr/nouvelle-aquitaine/charente-16/angouleme-16015>



Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.

Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants, en cas d'alerte.



Ne pas téléphoner

En effet, la tentation peut être grande d'utiliser le téléphone en ces circonstances, mais le réseau ne doit pas être saturé et doit rester disponible pour les services de secours.



Lexique



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ écoutez la radio
- ▶ respectez les consignes des autorités



- ▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux aérations



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ éloignez-vous des bâtiments
- ▶ si vous êtes en voiture restez-y



- ▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



- ▶ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



- ▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



- ▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

Informations

Pour plus de renseignements, s'informer auprès de :

Mairie de Ruelle sur Touvre

place Auguste Rouyer

16600 RUELLE SUR TOUVRE

Tél: 05.45.65.62.95 Fax: 05.45.65.77.39

mairie@ville-ruellesurtouvre.fr

Sur le site Internet de la ville

www.ville-ruellesurtouvre.fr